

# Pour une réforme globale de la fiscalité locale

## Déclaration du groupe UNAF

La quête d'une fiscalité locale plus juste, simple, lisible, conservant un lien entre les habitants et le financement des services publics de proximité et, qui soit garante de l'égalité entre les territoires relève de la quadrature du cercle. L'affectation d'impôts à rendement dynamique apparaît dès lors comme le moyen de conduire la réforme en respectant la maxime d'Alphonse Allais « Il faut demander plus à l'impôt et moins aux contribuables. ». L'avis en faisant l'inventaire de l'existant souligne cette complexité et constitue un travail intéressant et utile. Le Groupe de l'UNAF regrette toutefois que le temps consacré à la discussion sur la partie des préconisations n'ait pas été suffisant pour avancer sur des pistes dont on soit sûr.

La réforme de la fiscalité locale si elle doit être globale, doit avoir aussi pour objectif de ne pas augmenter les impôts pour les familles, soit par la création d'un nouvel, soit par l'augmentation de ceux déjà existants. Mais dès, n'occultons pas un problème majeur : l'affectation d'une part d'impôts nationaux de type TVA ou CSG ne pourra être une source réelle de financement que si la croissance revient ! En effet, une très forte reprise économique sera nécessaire pour que la fraction de TVA ou la fraction de CSG compense la totalité de la perte des recettes au niveau local sans pour autant créer de tension excessive sur le budget de l'État ou sur les comptes sociaux.

Le groupe de l'UNAF tient à rappeler que CSG et TVA sont des prélèvements obligatoires pesant lourdement sur les familles car ils ne savent pas tenir compte de la composition familiale à la différence de l'impôt sur le revenu. Seul ce dernier satisfait à l'exigence de l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en tenant compte de la capacité contributive des familles : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Enfin, le groupe de l'UNAF souhaite, avec la préconisation sur le renforcement de l'information des citoyens, une réhabilitation de l'impôt. En face d'une dépense publique, il y a des services de plus en plus développés en quantité et en qualité. Il faut que les citoyens soient en capacité de déterminer ce qu'ils veulent comme niveau de services publics et si le financement doit en être mutualisé ou pas, et à quelle hauteur. L'impôt doit redevenir le lien entre le contribuable et l'autorité publique par l'utilisation des services ou équipements à vocation publique qu'elle met à la disposition des familles.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.